



APPEL À CANDIDATURES

Résidence d'artiste spectacle vivant

25 jours : 16 mars - 10 avril et 6 - 10 juillet 2020



Dans le cadre des "Résidences artistiques en milieu de haute montagne en faveur de la jeunesse", avec le soutien de :



Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

Appel à candidatures spectacle vivant 2020

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras – Centre Social Rural Intercommunal
Le Grand Laus – 05470 AIGUILLES ☐ Tél : 04 92 46 82 55 – Fax : 04 92 46 87 14 ☐ acssq.queyras@queyras.org
c.c.p. Marseille 1354 L ☐ SIRET : 38746393800044 ☐ Association loi 1901 n° 33/82

L'ACSSQ

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - queyras.org

L'ACSSQ - centre social intercommunal participe activement au développement culturel, social et éducatif de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Depuis 30 ans, ce centre social intercommunal œuvre pour le bien-vivre des habitants, de la petite enfance avec la gestion de la crèche à l'accompagnement des enfants, des familles et des aînés. **Le Secteur Culturel de l'ACSSQ s'inscrit dans une logique de territoire, d'éducation, de partage et d'échange. Il soutient une programmation diversifiée et des activités de médiation équitablement réparties sur tout le territoire et destinées à tous les habitants, suivant un principe de démocratisation culturelle.**

L'ACSSQ développe depuis 2017 des résidences artistiques adossées au PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) en partenariat avec la DRAC PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Les interventions d'artistes en résidence sont donc en majorité tournées vers les établissements scolaires, grâce à des partenariats avec les enseignants, bibliothécaires et collectivités locales.

Les résidences artistiques organisées par l'ACSSQ ont pour objectif d'ouvrir l'accès à la culture aux publics, notamment aux jeunes, du Guillestrois-Queyras. Elles suivent trois axes fondamentaux :

- la rencontre entre public et artiste pour rendre accessibles les arts, ses métiers, ses codes
- la pratique individuelle ou collective, à travers des ateliers adaptés
- la connaissance d'un vocabulaire esthétique pour développer un esprit critique et la faculté de juger

Pour 2019-2020, il a été décidé d'orienter l'une des deux résidences prévues vers le spectacle vivant (l'autre résidence étant consacrée à la bande dessinée jeunesse).

LE GUILLESTROIS-QUEYRAS



Le Guillestrois-Queyras comprend 15 municipalités et est depuis 1977 organisé comme territoire de projet avec le Parc Naturel Régional. Ce territoire à dominante rurale vit essentiellement du tourisme, des activités de services et de l'artisanat. Il est confronté aux contraintes de mobilité récurrente dans les espaces de haute montagne. Les activités culturelles proposées par l'ACSSQ s'adressent aux 8000 habitants, et en priorité aux enfants et aux jeunes (0-25 ans), soit environ 2000 personnes sur le territoire.

www.comcomqq.com - www.queyras-montagne.com

LE PROJET "C'EST MON TERRITOIRE ! C'EST MON PATRIMOINE !"

L'ACSSQ propose un projet de création ancré sur le territoire et son patrimoine, alliant œuvre sonore et spectacle vivant. **Le projet, intitulé "C'est Mon Territoire ! C'est Mon Patrimoine !" a pour objectif de :**

- Mettre en valeur le territoire du Guillestrois-Queyras
- Proposer une forme de médiation innovante aux publics jeunes et familles du territoire
- Créer du lien entre les habitants, développer leur sentiment d'appartenance au territoire et leur attachement au patrimoine
- Soutenir la création artistique locale et régionale

L'œuvre sera basée sur une création sonore d'un.e artiste-technicien.e radiophonique dont le travail sera fondé sur la collecte des récits des habitants. Dans la plus pure tradition orale, les participants échangeront sur le territoire et leur patrimoine : ce qu'ils vivent sur leur territoire, comment ils le préservent, comment ils le font évoluer, ce qu'ils connaissent de son histoire, comment ils l'inscrivent dans un contexte plus large.

La collecte d'histoires se fera principalement au cours de veillées ouvertes à tous. Des médiations et ateliers sont prévus auprès des jeunes pour les former à l'enregistrement et la retransmission de la parole et les inciter à recueillir eux-mêmes des témoignages.

Appel à candidatures spectacle vivant 2020

Cette création sonore sera accompagnée d'une création artistique relevant du spectacle vivant. Le choix de la discipline reste ouvert, selon les projets proposés par l'artiste candidat.e Elle devra compléter le travail sonore effectué par l'artiste technicien radiophonique par de la musique, du chant, du théâtre... toujours de façon à faire ressortir l'oralité, créer du lien entre les participants et mettre en avant le territoire. Elle sera également pensée de façon à impliquer le public, notamment les jeunes, par des ateliers de création.

Deux temps forts composent le projet :

Tranche ferme : La résidence artistique entre le 16 mars et le 10 avril :

Elle se déroulera sur l'ensemble du territoire et à pour thématique première le Guillestrois-Queyras, son histoire, ses habitants, leurs récits, les patrimoines matériels, immatériels, naturels et anthropique de cet espace vécu. Ce temps de travail sera consacré à la réalisation de l'œuvre finale et verra se réaliser des temps d'échange entre les artistes et le jeune public sur temps scolaire et hors-scolaire. Ces médiations sensibiliseront les jeunes au recueil de témoignages, à la pratique artistique au sein d'un lieu patrimonial, au lien entre oralité et spectacle vivant... Ce premier temps fort est porté financièrement par l'ACSSQ et se déroulera du 16 mars au 10 avril 2020. En cas de non réalisation de la tranche conditionnelle (cf. ci-après), la sortie de résidence se déroulera en fin de résidence, (date à définir ultérieurement) dans un des nombreux lieux patrimoniaux que compte le Guillestrois-Queyras.

Tranche conditionnelle : La résidence artistique complémentaire entre le 6 et le 10 juillet 2020 :

Ce second temps fort se déroulera sur cinq jours. Il s'inscrit dans la continuité de la résidence de mars et d'avril. Les médiations seront majoritairement orientées en direction des enfants qui bénéficient des mini séjours et du centre de loisirs que porte l'ACSSQ. Les temps de créations seront consacrés à la finalisation d'une œuvre commune aux artistes d'art vivant et de création radiophonique. Il ne s'agit pas d'une résidence d'artiste mais d'une prestation. L'artiste se devra de fournir un devis lors de sa candidature correspondant au montant de sa prestation sur ces 5 jours d'interventions.

L'œuvre finalisée sera présentée au public le vendredi 10 juillet au fort Queyras. Ce lieu patrimonial et emblématique du territoire du Guillestrois-Queyras sera l'espace où se déroulera la sortie de résidence.

LA RÉSIDENCE PROPOSÉE

Cet appel à candidatures concerne l'accueil en résidence **d'un artiste de spectacle vivant** pour une période de **20 jours entre le 16 mars et le 10 avril 2020 (tranche ferme)**. La résidence proposée par l'ACSSQ porte uniquement sur le premier temps fort décrit plus haut, mais les candidat.e.s doivent s'engager également pour les deux suivants. La résidence s'organise autour de deux fondamentaux que l'artiste accepte de respecter :

- **Consacrer 70% de son temps à la création d'une oeuvre mettant en lumière le territoire du Guillestrois-Queyras** : L'ACSSQ met à la disposition de l'artiste des conditions favorables au développement d'un projet de création (logement à titre gracieux sur le Guillestrois-Queyras) et bourse de résidence.
- **Favoriser la rencontre avec le public durant 30% du temps** : L'artiste proposera différents types de médiations (sensibilisation, écriture, technique... pour les jeunes, les familles et les établissements scolaires). L'artiste prévoira le contenu et le déroulé de ces rencontres en collaboration avec l'artiste technicien radiophonique et en cohérence avec le projet défini en amont.

L'ACSSQ fera le lien entre l'artiste et le public en coordonnant et accompagnant le parcours de médiations dans différents lieux, auprès de différents publics. Les modalités seront définies ensemble, en lien avec les partenaires.

Cette répartition est susceptible d'être réajustée selon les besoins de la création et des équipes pédagogiques impliquées.

L'ACSSQ se chargera de valoriser et communiquer le travail de l'artiste dans les Hautes-Alpes en général et dans le Guillestrois-Queyras en particulier via son réseau de partenaires (professionnels du patrimoine, lieux d'accueil et de passage, acteurs culturels et sociaux, collectivités locales...).

Appel à candidatures spectacle vivant 2020

La résidence fera l'objet d'une convention détaillant les engagements de l'artiste et de l'ACSSQ et signée par les deux parties. L'artiste s'engage à réserver à l'ACSSQ l'exploitation exclusive de leur création pour une durée et sous une forme qui restent à déterminer.

PUBLIC

Les médiations seront proposées en majorité aux enfants et aux jeunes du territoire

D'autres seront ouvertes à tous les publics.

PRÉ-REQUIS

L'appel à candidatures est ouvert à un.e artiste seul.e. L'artiste candidat.e devra :

- se présenter seul
- être originaires et/ou implantés dans le département des Hautes-Alpes
- soumettre un projet qui répond aux spécificités données en termes de valorisation du territoire et du patrimoine, de création, de médiation et d'animations d'atelier
- intégrer la dimension première "création sonore", s'inscrire en complémentarité de celle-ci et travailler en étroite collaboration avec l'artiste technicien création radiophonique
- être affiliés à une structure pouvant éditer une facture d'apport en co-production
- être autonomes dans leurs déplacements (disposer d'un véhicule personnel)

De bonnes dispositions envers les territoires de haute montagne seraient un plus !

FINANCEMENT

L'artiste sélectionné se verra attribuer une bourse de **2000€ brut chargé** (pour la tranche ferme) versée sous forme d'apport en co-production. La rétribution de la tranche conditionnelle se fera sous la forme d'une prestation de service. L'artiste devra pour cela fournir un devis correspondant au montant de son intervention entre le 6 et le 10 juillet. Seront également pris en charge les déplacements dans le cadre des médiations (lieu de résidence-lieu de médiation, selon le remboursement kilométrique en vigueur et le calcul des distances viamichelin) ainsi qu'un aller-retour entre le domicile de l'artiste et le lieu de résidence selon le barème fiscal en vigueur. Le remboursement de billets de train est envisageable.

L'artiste sera logé à titre gracieux

Restent à la charge de l'artiste : la nourriture, les déplacements personnels, les équipements téléphoniques, le matériel professionnel.

CANDIDATURE

Pour candidater, l'artiste doit transmettre **la fiche de candidature** complétée accompagnée de :

- **Un CV** mentionnant le parcours artistique, les expériences de résidences et de médiations
- **Un dossier artistique** présentant le positionnement professionnel, notamment les travaux récents
- **Une note d'intention** décrivant la démarche envisagée, le projet de création dans le cadre de cette résidence et les motivations pour y participer (3 pages maximum)
- **Des propositions de médiations** : objectif.s, contenu, public (âge et nombre), durée, matériel nécessaire..
- **Un devis correspondant** au montant de la prestation de l'artiste sur la tranche conditionnelle (Intervention entre le 6 et le 10 juillet).

Ce dossier complet doit être transmis exclusivement au format numérique avant le 13 décembre 2019 12h00 à culture.acssq@queyras.org. Un accusé de réception validera la réception du dossier. En cas de pièces manquantes, le dossier pourra être automatiquement refusé.

Sélection et jury

Un jury se réunira pour sélectionner le/la candidat.e retenu.e en janvier 2020. Le candidat.e sera prévenu.e au plus tard le 31 janvier 2020. L'artiste. sera choisis pour :

- **l'intérêt global du projet pour l'ACSSQ, le territoire du Guillestrois-Queyras et ses habitants**
- **la relation du projet au territoire**
- **la complémentarité du projet avec la création sonore**
- **la qualité et l'originalité des médiations proposées, tenant compte des publics visés**
- **la qualité et l'originalité des propositions pour les temps forts 2 & 3**
- **la cohérence globale du projet sur les trois temps forts de l'année**
- **le réalisme du projet, l'adéquation entre l'ambition du projet et les moyens alloués**

Composition du jury envisagé :

- Mathilde Aslett, agent culturel territorial et responsable du Secteur Culturel de l'ACSSQ
- Les membres de la Commission Culturelle de l'ACSSQ dont le président de l'ACSSQ
- Amélie Groleaud, référente famille de l'ACSSQ
- Un représentant de l'Education Nationale

Calendrier

- Automne 2019 : lancement de l'appel à candidatures
- 13 décembre 2019 : date limite de candidature
- Janvier 2020 : jury de sélection
- Janvier-mars 2020 : organisation des médiations (lieux d'accueil, définition précise des contenus, accompagnement...), mise en place logistique de la résidence, communication
- Mars-Avril 2020 : résidence d'artiste, pilotée par l'ACSSQ

Tranche conditionnelle

- Intervention entre le 6 et le 10 juillet

CONTACT

Le Secteur Culturel de l'ACSSQ reste disponible pour toute information complémentaire, par mail et par téléphone : culture.acssq@queyras.org, pascale.acssq@queyras.org ou 04 92 46 82 55 / 07 81 76 45 53

Web : queyras.org

Facebook : Culture En Queyras et page Culture en Queyras Acssq

Appel à candidatures spectacle vivant 2020